Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260427-2026_04_03_15-DE

Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **27 AVRIL 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
17 avril 2026	30 AVR. 2026	15	13	15

Le **vingt-sept avril** deux mil **vingt-six**, à **dix** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 17 avril 2027, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, doyen de l'assemblée
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Michel ROQUAIS, Nathalie GERARD, Sébastien HILRPON, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Lisa-Marie COUSIN, Maël BODIN, Stéphanie RACLE, Marie THEBAULT
Présents par procuration : M. Jean-Philippe LIARD a donné procuration à Anne BECKER, Elodie MOULIN a donné procuration à Patrice LEJEANVRE
Absent excusé :
Absents :
Secrétaire de Séance : Mme Marie THEBAULT
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 30 AVR. 2026
et publication ou notification
du : 30 AVR. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-04-03/15 :

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il propose de maintenir les taux comme suit

TAXES MÉNAGES COMMUNALES	Bases estimées 2026	Taux proposés 2026	Produit fiscale attendu 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	431 600	**35.25 %**	**152 139 €**
Taxe foncière sur les propriétés NON bâties	79 200	**38.02 %**	**30 112 €**
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	134 700	**13.39 %**	**18 036 €**
TOTAL			**200 287 €**

Le Conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260427-2026_04_03_15-DE

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**
  - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.25 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38.02 %
  - taxe d'habitation (TH) : 13.39 %

- **CHARGE Monsieur le Maire**
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance

Marie THEBAULT

Le Maire,

Éric HAMEL

MAIRIE DE SOUGEAL 35410